

## "Les discussions des "Six" sur l'union économique et monétaire" dans Le Monde (24 novembre 1970)

**Légende:** Le 24 novembre 1970, le quotidien français Le Monde rend compte des débats du Conseil des ministres des Affaires étrangères et des Finances des Six au sujet du Rapport Werner sur la faisabilité d'une Union économique et monétaire européenne.

**Source:** Le Monde. dir. de publ. Fauvet, Jacques. 24.11.1970, n° 8 044. Paris: Le Monde.

**Copyright:** (c) Le Monde

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"les\\_discussions\\_des\\_"six"\\_sur\\_l\\_union\\_economique\\_et\\_monetaire"\\_dans\\_le\\_monde\\_24\\_novembre\\_1970-fr-66d165f8-46cb-450f-9646-9e54fa7eedba.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2012

## Les discussions des « Six » sur l'union économique et monétaire

### M. Schumann : Personne ne peut douter de notre volonté d'aboutir

Bruxelles – Communautés européennes (A.F.P.). – « C'est dans un esprit positif que le gouvernement français envisage des mesures pratiques à prendre pour mettre en oeuvre l'Union économique et monétaire », a déclaré lundi M. Maurice Schumann, ministre français des affaires étrangères, en présentant le « point de vue politique » de Paris devant le conseil des ministres des affaires étrangères et des finances des pays membres de la Communauté européenne réuni à Bruxelles. « Il n'est dans l'esprit de personne, a ajouté le ministre français, de créer des instruments de combats monétaires internationaux. »

Il s'agit aujourd'hui, a affirmé en substance M. Schumann, de coordonner les politiques économiques et monétaires des Etats. « La France n'a pas l'intention de superposer une querelle institutionnelle à des tâches urgentes ».

« Nous sommes ici pour nous organiser pratiquement, a conclu le ministre français. Personne ne peut douter de notre volonté politique. La meilleure façon d'aller vite et loin, c'est de commencer la discussion sur le contenu de la première étape du plan d'union économique et monétaire. Il faut combiner l'équilibre, la progression et l'efficacité. »

Parmi les dossiers examinés ce lundi par le conseil des Six figure en première place celui de l'union économique et monétaire. Nous rappelons que les propositions sur l'union économique et monétaire au sein du Marché commun sont la transposition, sous une forme atténuée et moins engagée, des suggestions figurant dans le rapport que lui avait remis un mois plus tôt le groupe des hauts fonctionnaires présidé par M. Pierre Werner, président du gouvernement et ministre des finances du Luxembourg.

La commission invite le conseil des ministres des Six à prendre l'engagement politique irréversible de « *mettre en place, au cours de la présente décennie, selon un plan débutant le 1er janvier 1971, les éléments constitutifs d'une union économique et monétaire* ».

Dans la première partie de ce projet de résolution, trois brefs paragraphes décrivent les objectifs à atteindre. On y lit notamment que la Communauté devra, au terme de la décennie, « *détenir dans le domaine économique et monétaire les compétences nécessaires pour assurer une gestion de l'union efficace et soumise à contrôle démocratique au niveau communautaire* ». Dans la « communication » jointe au projet, on explique que « *l'achèvement de l'union économique et monétaire et la réalisation de l'union douanière devront s'accompagner du transfert à la Communauté de certaines compétences exercées jusque-là au plan national, ce transfert devant se limiter à ce qui est nécessaire à la cohésion de l'union et à l'efficacité de l'action communautaire* ».

Le « rapport Werner » consacrait deux longues pages à ce sujet en allant beaucoup plus loin ; il proposait le constitution d'un « *centre de décision unique pour la politique économique [qui exercerait] de façon indépendante, en fonction de l'intérêt communautaire, une influence décisive sur la politique générale de la Communauté* ».

En revanche, la commission suit plus près le rapport Werner lorsqu'elle propose de « *former un ensemble monétaire, individualisé dans le système international, caractérisé par la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité permettant d'aboutir à l'adoption d'une monnaie unique, et régi par un système communautaire des banques centrales* ».

### La première étape

La deuxième partie du projet de résolution de la commission décrit dans le détail les différents types d'action à entreprendre « *au cours d'une première étape d'une durée de trois années* » en matière de coordination des politiques économique, budgétaire, fiscale, régionale et monétaire. Sur tous ces points, la commission ne

s'écarte pas des conclusions du rapport Werner ; elle invite notamment « *les banques centrales des pays membres à maintenir dès le début de l'étape et à titre expérimental les fluctuations des cours entre monnaies communautaires à l'intérieur de marges plus étroites que celles résultant de l'application des marges en vigueur pour le dollar, grâce à une action concertée sur cette monnaie* ».

Dans la troisième partie du projet, la commission propose de faire un rapport au conseil avant le 1<sup>er</sup> mai 1973 « *portant sur les progrès accomplis au cours de la première étape et sur les mesures à adopter au-delà de la première étape* ». Il n'est rien dit de plus sur ce que le rapport Werner appelait « *la transition vers le point d'arrivée* », sauf ceci : « *Pour celles de ces mesures dont la mise en oeuvre ne pourra s'effectuer sur la base des dispositions actuelles (du Traité de Rome)* », la commission propose « *de présenter un projet au titre de son article 236* », formule beaucoup plus limitative que celle du rapport Werner, pour lequel les réformes institutionnelles exigées par les étapes ultérieures devaient être préparées au cours de la première étape et impliquaient la réunion d'une conférence intergouvernementale qui aurait été chargée, « *en temps utile* », de réviser le traité de Rome.